RAPPORT D'ACTIVITÉ
2023

Cfdt: INSTITUT BELLEVILLE
coopération syndicale internationale

AVANT-PROPOS

L'année 2023 a continué d'être marquée par de multiples crises et conflits ayant des impacts négatifs sur le quotidien des travailleurs et travailleuses, ainsi que sur les organisations les représentant. Plusieurs partenaires de l'Institut Belleville s'efforcent cependant, dans des contextes politiques, sociaux, économiques et sécuritaires parfois très compliqués, de continuer à mener des actions syndicales pour défendre les droits des travailleurs et travailleuses, et pour les soutenir dans leurs démarches. Dans de tels contextes, qui peuvent malheureusement se prolonger dans le temps, la coopération syndicale autour de projets de développement social et économique doit pouvoir s'adapter, et doit parfois même laisser la place à des actions d'urgence quand les situations sont trop chaotiques.

C'est le cas, par exemple, en Haïti, où le programme de coopération qui était prévu pour 2023 n'a pu être mis en œuvre que de façon partielle, à cause de la crise multidimensionnelle que traverse le pays ; crise qui se traduit notamment par une situation sécuritaire très dégradée dans certaines zones, empêchant parfois les syndicalistes de se déplacer. Face à de telles réalités, la CFDT s'attache à rester à l'écoute de ses partenaires à travers la coopération syndicale, mais se donne aussi la possibilité de mobiliser d'autres lignes budgétaires dédiées à l'urgence lorsque la situation le demande.

De façon générale, en dépit de contextes parfois hostiles, l'Institut a continué au cours de l'année 2023 à appuyer des processus d'organisation et de défense des droits de travailleurs évoluant dans l'économie informelle, comme au Sénégal ou au Burkina Faso, ou encore des activités de structuration syndicale, comme au Venezuela. En fin d'année 2023, il a lancé avec ses partenaires une démarche de capitalisation des expériences et des pratiques dans le cadre d'un projet développé depuis plusieurs années avec la Confédération syndicale internationale Afrique en Afrique de l'Ouest. En effet, il apparaît important de s'interroger sur le changement d'échelle des actions mises en œuvre, et sur la façon dont les apprentissages faits dans le cadre des projets développés peuvent alimenter les réflexions et actions d'autres acteurs syndicaux.

Enfin, l'Institut a organisé, fin 2023, une projection-débat ouverte au public dans le cadre du Festival Alimenterre. Ce festival, coordonné par le Comité français pour la solidarité internationale, permet d'aborder, autour d'une sélection de films et documentaires, des sujets ayant trait à l'alimentation durable et solidaire en France et dans le monde. En s'inscrivant dans de telles démarches d'échanges, au-delà de la coopération syndicale à proprement parler, l'Institut entend participer aux réflexions et débats citoyens portant sur des sujets variés tels que les échanges internationaux, les interdépendances et enjeux partagés entre les pays, ou encore le choix des modèles de production que nous adoptons. Et ce, toujours en prêtant une attention forte à la place et aux rôles qu'ont les travailleurs et travailleuses au sein de ces dynamiques.

Le présent livret vous permettra de découvrir quelques-unes des activités de coopération qui ont pu être développées et soutenues par l'Institut et ses partenaires au cours de cette année 2023.

Béatrice LESTIC
Présidente de l'Institut Belleville

SOMMAIRE

Tableau des activités 05

Accompagner l'UGTT dans le cadre du Programme d'appui à la formation et à l'insertion professionnelle (PAFIP) 06

Soutenir l'action syndicale en matière économique et sociale pour favoriser le travail décent en Afrique de l'Ouest 08

Sénégal/France : soutenir deux coopératives de femmes transformatrices de produits halieutiques à Yenne et Mbao (Sénégal) 10

Agir pour une protection sociale des travailleurs et des travailleuses de l'économie informelle en Côte d'Ivoire 14

Favoriser l'autonomisation socioprofessionnelle de transformatrices de produits agroalimentaires évoluant dans l'économie informelle au Burkina Faso 16

Renforcer l'action organisationnelle et revendicative de la confédération ASI Venezuela et de ses organisations affiliées 18

Soutenir l'action des organisations syndicales CTH et CTSP en Haïti 22

Origine et emploi des ressources 24

Structure 26

COOPÉRATIONS PAR THÈMES ET RÉGIONS

	Afrique du Nord / Moyen-Orient	Afrique subsaharienne	Amériques	Asie
Formation et structuration syndicales	**Tunisie/UGTT** Accompagner l'UGTT dans le cadre du Programme d'appui à la formation et à l'insertion professionnelle (Pafip)	**Afrique (7 pays)/ CSI Afrique, AFD** Soutenir l'action syndicale en matière économique et sociale pour favoriser le travail décent en Afrique de l'Ouest	**Vénézuela/ ASI** Renforcer l'action organisationnelle et revendicative de la confédération ASI Venezuela et de ses organisations affiliées **Haïti/ CTSP, CTH** Soutenir l'action des organisations syndicales CTH et CTSP en Haïtii	**Cambodge/ CLC** Favoriser la syndicalisation et l'amélioration des conditions de travail d'ouvrières et d'ouvriers au Cambodge grâce à la formation syndicale
Appui à l'organisation de travailleurs et travailleuses de l'économie informelle		**Burkina Faso / CSB** Favoriser l'autonomisation socio-professionnelle de transformatrices de produits agroalimentaires évoluant dans l'économie informelle au Burkina Faso **Sénégal / ALPHADEV, BIT** Soutenir deux coopératives de femmes transformatrices de produits halieutiques à Yenne et Mbao		
Droits humains et syndicaux	**Égypte, Liban, Maroc, Palestine, Tunisie/FIDH** Soutenir la mobilisation d'acteurs sociaux du changement dans la région Afrique du Nord/Moyen-Orient	**Côte d'Ivoire/ CISL DIGNITÉ, FesaciESACI, UNATRCI, UGTCI, SIT (Suisse), CSC (Belgique)** Agir pour une protection sociale des travailleurs et travailleuses de l'économie informelle en Côte d'Ivoire		

ACCOMPAGNER L'UGTT DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'APPUI À LA FORMATION ET À L'INSERTION PROFESSIONNELLE (PAFIP)

Le Programme d'appui à la formation et à l'insertion professionnelle (Pafip), dans le cadre duquel l'Union générale tunisienne du travail (UGTT) a fait appel à la CFDT en tant que structure ressource, est arrivé à son terme en ce qui concerne la collaboration UGTT-CFDT.

LA FORMATION EN TANT QUE VECTEUR D'INSERTION

Ce projet vise à **rendre plus efficace le dispositif de formation professionnelle en Tunisie, en tant que vecteur d'insertion sur le marché du travail.** Il est soutenu par un financement de l'Agence française de développement (AFD). L'objectif principal est de renforcer les capacités des structures du secteur privé en renforçant les compétences des cadres syndicaux à négocier dans des domaines techniques tels que la réforme de la formation professionnelle et la gestion des ressources humaines.

Le dernier séminaire s'est déroulé en avril 2023, à Paris. Celui-ci a été l'occasion de revenir sur la Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) ainsi que sur le système de certification en France. Une présentation de la formation syndicale au sein de la CFDT était également au programme, qui s'est terminée par une visite et un échange avec l'Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM), structure ressource de l'Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (Utica), syndicat patronal tunisien.

Un travail de restitution préparatoire à la rédaction du document d'orientation de l'UGTT sur la formation professionnelle a été effectué à l'occasion de ce dernier séminaire.

UNE COLLABORATION QUI PERMET LA PUBLICATION D'UN DOCUMENT D'ORIENTATION

À la suite de ce séminaire, une rencontre conclusive a été organisée à Tunis, en présence des personnes ressources de l'Institut Belleville et de tous les participants et de toutes les participantes côté UGTT, afin de marquer la fin de notre travail collectif autour de ce projet. Cette rencontre a également été l'occasion pour l'UGTT de présenter son document d'orientation à l'Utica.

Des séminaires bipartites entre l'UGTT et l'Utica devaient ensuite se tenir pour arriver à une proposition commune sur un système tunisien de la formation professionnelle, mais ceux-ci ont été suspendus en raison de désaccords sur la méthode. Si la CFDT ne participe plus à cette étape du projet, elle reste cependant solidaire de son partenaire, l'UGTT.

SOUTENIR L'ACTION SYNDICALE EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR FAVORISER LE TRAVAIL DÉCENT EN AFRIQUE DE L'OUEST

Le projet « Soutenir l'action syndicale en matière économique et sociale pour favoriser le travail décent en Afrique de l'Ouest » est développé depuis plusieurs années avec la Confédération syndicale internationale Afrique (CSI-Afrique). Les Comités d'analyse et de recherche syndicale (Cares) qui ont été mis en place dans huit pays d'Afrique de l'Ouest[1] dans le cadre de ce projet ont continué à mener **des travaux de recherche sur la gouvernance budgétaire, ainsi que sur l'extension de la protection sociale aux travailleurs et travailleuses de l'économie informelle.** Cela, en lien notamment avec des expertises des différents pays concernés (universitaires, organisations de la société civile, etc.).

UN PREMIER RAPPORT COLLABORATIF À L'ÉCHELLE SOUS-RÉGIONALE

Plusieurs Cares ont, par ailleurs, contribué à un rapport de recherche portant sur la cherté de la vie et la baisse du pouvoir d'achat dans plusieurs pays de la sous-région. **Il s'agit du premier rapport élaboré à l'échelle sous-régionale par des membres des comités d'analyse et de recherche syndicale dans le cadre du projet.** Les conclusions de ces travaux pourront être portées auprès d'instances nationales, mais également auprès d'instances sous-régionales telles que la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (Cedeao) ou l'Union économique et monétaire ouest-africaine (Uemoa). La coordination des travaux et le partage d'informations entre les Cares impliqués dans la démarche de recherche régionale ont été facilités par la tenue d'ateliers organisés en parallèle de la Conférence internationale du travail en juin 2023, et en amont du Congrès de la Confédération syndicale internationale Afrique en novembre 2023. Ces ateliers en présentiel sont ainsi venus s'ajouter à des réunions organisées en visioconférence.

1. Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Sénégal, Togo.

LES PERSPECTIVES POUR 2024

En outre, à la fin de l'année 2023, **une démarche de capitalisation des expériences et des pratiques a été impulsée autour de l'enjeu du passage de la recherche au plaidoyer syndical.**
Cette démarche de capitalisation doit notamment permettre :

- de mettre en lumière des démarches et actions développées dans le cadre du projet qui ont permis d'influencer les politiques publiques pour une meilleure prise en compte des préoccupations des travailleurs et des travailleuses ;
- d'alimenter la réflexion autour de stratégies d'intervention dans le cadre de projets de coopération syndicale internationale ;
- de renforcer les capacités internes des organisations participant à la démarche grâce à la capitalisation des expériences.

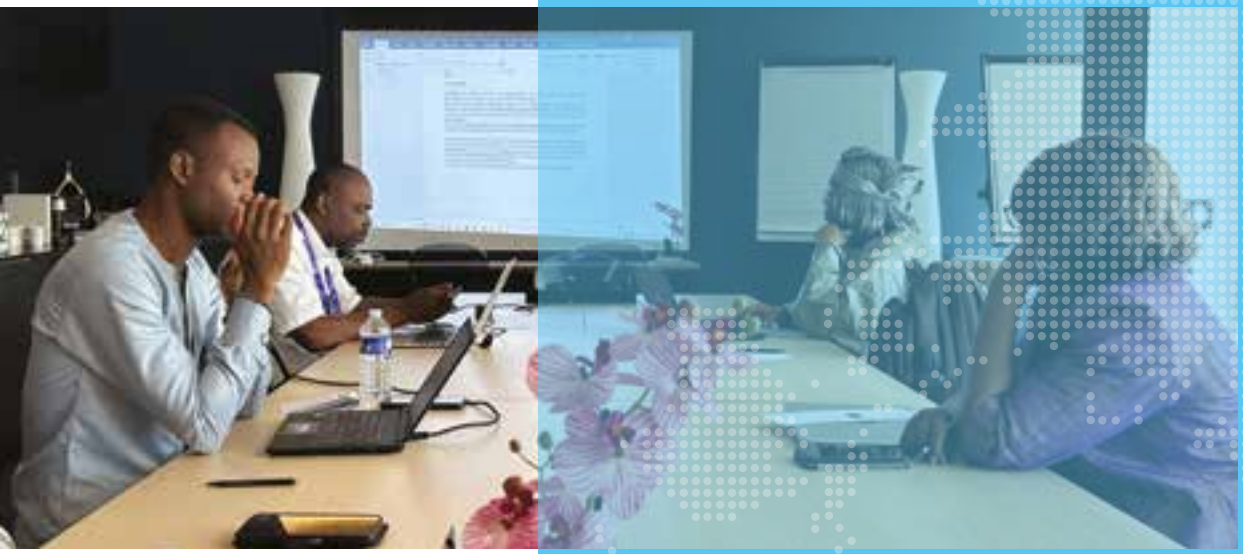

SÉNÉGAL / FRANCE : SOUTENIR DEUX COOPÉRATIVES DE FEMMES TRANSFORMATRICES DE PRODUITS HALIEUTIQUES À YENNE ET MBAO (SÉNÉGAL)

LE PROJET : DE L'ORIGINE À AUJOURD'HUI

Le projet, qui consiste à accompagner deux groupements de femmes transformatrices de produits halieutiques dans les localités de Yenne et Mbao au Sénégal, s'est poursuivi en 2023 avec l'ONG Alphadev et le Bureau international du travail (BIT) de Dakar. À la suite de trois années de mise en œuvre de ce projet, il a été décidé d'impulser une démarche d'autoévaluation de celui-ci, pour permettre aux femmes transformatrices de dresser l'état des lieux de leurs coopératives à partir d'un diagnostic participatif, de mettre en évidence les domaines nécessitant des améliorations, et d'élaborer des stratégies pour renforcer leurs performances. Les points de vue et retours d'expériences de différentes actrices et de différents acteurs directement ou indirectement concerné·es par ce projet ont ainsi pu être recueillis. Elles et ils sont adhérentes et adhérents des deux groupements qui se sont constitués en coopératives en 2022, mais aussi membres des conseils d'administration de ces coopératives ou de structures d'accompagnement, responsables de collectivités locales et de mutuelles en contact ou travaillant avec les coopératives, chefs coutumiers, etc. Ce sont en tout 81 personnes (43 à Yenne et 38 à Mbao) qui ont été interrogées dans le cadre de cette démarche. Cette dernière a permis de dresser un certain nombre de constats sur les apports du projet et des pistes d'amélioration à envisager en matière de gestion administrative et financière des groupements et de renforcement de capacités.

DES AMÉLIORATIONS CERTAINES, DES AJUSTEMENTS À ENVISAGER

Concernant la gestion administrative et financière, il a été relevé que les passages en sociétés coopératives ont permis aux deux groupements d'être plus structurés et plus démocratiques, tout en favorisant des dynamiques de groupe et une meilleure circulation de l'information. Toutefois, il est aussi ressorti que certains membres des coopératives méconnaissaient certaines instances, ainsi que les rôles et responsabilités de certaines personnes impliquées dans la gouvernance des organisations. De même, des difficultés relatives à l'utilisation des outils de gestion qui ont été mis en place ont été signalées.

Pour ce qui est du renforcement de capacités, les entretiens réalisés font ressortir que :

- **les cours d'alphabétisation fonctionnelle sont venus combler un besoin très important** et ont pu permettre aux femmes les ayant suivis d'améliorer la gestion de leurs activités économiques, d'avoir davantage confiance en elles, d'être plus autonomes dans leurs activités et de renforcer leur pouvoir au sein de la cellule familiale ;
- **les formations dispensées en santé sécurité au travail ont eu des effets bénéfiques sur les conditions de travail** des membres des groupements car elles ont permis un allègement de la charge de travail et la diminution de certaines postures ou expositions favorisant des maladies ou des désagréments corporels (maux de tête ou de dos, picotement des yeux, etc.) ;
- **la formation en gestion de micro-entreprise leur a permis de toucher du doigt des problèmes empêchant leur entreprise de croître, et de se familiariser avec certaines règles de gestion saine** ainsi qu'avec des actions contribuant au développement de leurs activités (séparation des budgets de la famille et de l'entreprise, calcul des coûts, marketing de produits, relation client, etc.) ;
- **les formations qu'elles ont suivies sur les techniques de transformation et la valorisation des produits leur ont permis de diversifier et d'améliorer ceux-ci.**

Du fait de difficultés d'approvisionnement liés à la raréfaction de la ressource halieutique, il faut toutefois souligner des limites dans la mise en œuvre des apprentissages réalisés. Pour cette même raison, si les fours et claies de séchage qui ont été installés sur le site de Mbao, dans le cadre du projet, sont fortement utilisés durant les périodes d'activité, il est à déplorer que celles-ci se font rares, entrainant une sous-utilisation de ces matériels sur l'ensemble de l'année.

Enfin, un accompagnement visant à faciliter l'accès des transformatrices et de leurs familles à l'assurance maladie avait été mis en place. Dans ce cadre, des liens avaient notamment été établis avec des mutuelles de santé amenées à travailler avec les coopératives. Le bilan réalisé en 2023 a fait ressortir que, pour l'une des deux localités, l'accès à l'assurance maladie est effectif et les usagères en sont globalement satisfaites. Mais ce n'est malheureusement pas le cas pour l'autre.

EN CONCLUSION

À l'issue de la réalisation de l'autoévaluation, un atelier de restitution de ses principaux résultats a été organisé à Dakar, début décembre 2023. Au vu des conclusions dressées, il a été décidé que l'Institut Belleville continuerait à appuyer la démarche d'accompagnement des deux coopératives, toujours en lien avec le BIT, en poursuivant les **objectifs suivants :**

- **renforcer les compétences des deux coopératives** (et plus particulièrement des instances de gouvernance), en termes, notamment, de gestion administrative et financière, ou encore de planification ;
- **favoriser la diversification des activités économiques** au sein de la coopérative de Yenne afin d'aider les femmes à augmenter leurs revenus ;
- **continuer à favoriser l'accès à l'assurance maladie des membres des coopératives ;**
- **favoriser la digitalisation des coopératives** pour leur permettre d'accomplir un certain nombre de démarches en ligne (gestion des crédits, facilitation des ventes, etc.).

AGIR POUR UNE PROTECTION SOCIALE DES TRAVAILLEURS ET DES TRAVAILLEUSES DE L'ÉCONOMIE INFORMELLE EN CÔTE D'IVOIRE

Dans le cadre de ce projet – appuyé par le Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs (SIT) (Suisse), la Confédération des syndicats chrétiens (CSC) (Belgique) et la CFDT via l'Institut Belleville – des **permanences syndicales s'adressant à des travailleurs et des travailleuses de l'économie informelle** ont continué à être organisées dans les villes d'Abidjan et de Bouaké.

Elles ont été tenues à Bouaké par la Confédération ivoirienne des syndicats libres Dignité (CISL Dignité). Cette dernière était par ailleurs accompagnée par trois autres organisations syndicales pour les permanences d'Abidjan : la Fédération des syndicats autonomes de Côte d'Ivoire (Fesaci), l'Union générale des travailleurs de Côte d'Ivoire (UGTCI) et l'Union nationale des travailleurs de Côte d'Ivoire (UNATRCI).

DES PERMANENCES RICHES EN PARTAGE D'INFORMATIONS ASCENDANTES ET DESCENDANTES

Les permanences qui se sont tenues ont notamment permis :

- de répondre à des interrogations des travailleurs et des travailleuses sur la couverture maladie universelle (CMU) ;
- d'accompagner ou d'orienter ces travailleurs et ces travailleuses dans leurs démarches administratives visant à accéder à cette couverture.

Les informations recueillies lors des entretiens ont permis de mieux comprendre les problématiques que peuvent rencontrer les travailleurs et les travailleuses de l'économie informelle en matière d'accès à la couverture maladie universelle. Elles doivent également permettre d'alimenter le plaidoyer syndical pour favoriser cet accès.

Parallèlement, des campagnes de sensibilisation sur la CMU ont été menées dans différentes régions du pays.

UN BILAN POSITIF MALGRÉ QUELQUES FREINS

Globalement, les activités réalisées ont été bien accueillies et ont connu une bonne mobilisation des divers acteurs et des diverses actrices. Elles ont aussi fait ressortir certaines réalités et difficultés rencontrées par les travailleurs de l'économie informelle en matière d'accès à la CMU. À la méfiance envers un dispositif encore défaillant dans son accès, s'ajoute d'autre freins qui ont pu être identifiés pendant les échanges qui ont eu lieu lors des permanences et des campagnes de sensibilisation. Citons, parmi ceux-ci, le manque de disponibilité en pharmacie de médicaments génériques prévus par la CMU, la non-acceptation du parcours de soin par certaines personnes souhaitant aller directement dans les établissements spécialisés, ou encore le refus des pressions politiques exercées pour obliger les populations à adhérer au dispositif (nécessité d'avoir la carte CMU pour obtenir des documents officiels).

UNE ACTION À MAINTENIR ET À CIBLER SELON LES PUBLICS VISÉS

Il est prévu que les permanences intersyndicales se poursuivent en 2024, éventuellement en les délocalisant auprès de groupes organisés, tels que des coopératives. Cela afin de toucher des acteurs et actrices qui ne se seraient peut-être pas présentés spontanément à ces permanences, ou qui se trouvent géographiquement éloignés de celles-ci.

FAVORISER L'AUTONOMISATION SOCIO-PROFESSIONNELLE DE TRANSFORMATRICES DE PRODUITS AGROALIMENTAIRES ÉVOLUANT DANS L'ÉCONOMIE INFORMELLE AU BURKINA FASO

UN PROJET PORTÉ PAR LA CONFÉDÉRATION SYNDICALE BURKINABÉ

L'Institut Belleville a soutenu, en 2023, un projet porté par la Confédération syndicale burkinabè (CSB), qui vise l'autonomisation socioprofessionnelle de transformatrices de produits agroalimentaires de Banfora, ville située dans le sud-ouest du Burkina Faso. À travers ce projet, **la CSB souhaite lutter contre la précarité financière des femmes transformatrices impliquées dans la démarche, tout en contribuant à l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail.**

DES FORMATIONS À DESTINATION DES FEMMES POUR RENFORCER LEURS DROITS DROITS ET LEUR AUTONOMIE

Dans cette optique, des formations ont été dispensées auprès de quarante femmes appartenant à trois associations, afin de renforcer leurs compétences pour mieux gérer leurs activités économiques, mieux faire respecter leurs droits, tout en s'inscrivant dans une dynamique de développement durable. Ces formations ont porté notamment sur la comptabilité simplifiée, le marketing, l'hygiène alimentaire, la santé sécurité au travail, la structuration syndicale, la gestion de coopératives, l'assurance maladie universelle, ou encore la préservation de l'environnement, etc. Avec l'accompagnement de la CSB, les femmes ayant participé à ces formations se sont ensuite constituées en coopérative, dans l'optique de gérer leurs activités collectivement et de mettre en œuvre les acquis des formations suivies.

DES MICROCRÉDITS POUR SOUTENIR L'ACTIVITÉ DES FEMMES

Une délégation de la CSB s'est, par ailleurs, rendue à Banfora, en octobre 2023, et a octroyé deux microcrédits aux transformatrices, à travers le Fonds de solidarité à finalité syndicale. Ce fonds est une coopérative d'épargne et de crédit née d'une initiative de la CSB pour lutter contre la pauvreté par la solidarité. Il propose différents produits (épargne, dépôt à terme et microcrédit) et s'adresse aux militantes et aux militants de l'organisation. Les microcrédits octroyés étaient destinés, pour l'un, à l'acquisition d'équipements et, pour l'autre, à l'achat de matières premières.

UNE ACTION POSITIVE QUI FAIT ÉMERGER DE NOUVEAUX BESOINS

À l'issue des différentes activités réalisées, un certain nombre de besoins ont été formulées par les femmes transformatrices, dont :

- un **besoin de renforcement des capacités en communication** – notamment concernant la prise de parole en public – afin d'apprendre à s'exprimer dans un style convaincant pour mieux vendre leurs produits ;
- un **besoin de local pour abriter le siège de la coopérative**, mener leurs activités dans de meilleures conditions et avoir une plus grande visibilité ;
- un **besoin en équipements et en matières premières** pour renforcer les capacités de production de la coopérative.

Pour s'assurer du transfert des apprentissages dans les pratiques au quotidien et favoriser la pérennité du projet, un suivi s'avère nécessaire. Celui-ci sera assuré par la CSB tout au long de l'année 2024.

RENFORCER L'ACTION ORGANISATIONNELLE ET REVENDICATIVE DE LA CONFÉDÉRATION ASI VENEZUELA ET DE SES ORGANISATIONS AFFILIÉES

UNE ACTION DIFFICILE DANS UN PAYS INSTABLE

Le Venezuela reste traversé par une profonde crise politique et économique. Les travailleurs et travailleuses du pays, tout comme la population en général, doivent faire face à des réalités et difficultés qui perdurent dans le temps : polarisation politique, fragmentation sociale, migrations forcées, fragilité des services publics, effondrement du système de santé, ou encore manque d'aliments et de médicaments, etc. Dans un contexte aussi sombre, nombre de Vénézuéliennes et Vénézuéliens sont ainsi maintenus en situation de pauvreté.

UNE VOLONTÉ DE SOUTENIR, MALGRÉ TOUT, LES TRAVAILLEURS ET LES TRAVAILLEUSES ET L'ACTION SYNDICALE

Au cours de l'année 2023, l'Institut Belleville a renouvelé son partenariat avec l'Alliance syndicale indépendante Venezuela (ASI Venezuela). Il s'est engagé à **soutenir les activités de renforcement organisationnel de la centrale syndicale vénézuélienne**, dans l'optique notamment :

- **d'accroître la représentativité et le pouvoir des travailleurs et travailleuses** en soutenant les processus d'organisation d'élections dans les fédérations et syndicats nationaux affiliés à la centrale ASI ;
- **d'améliorer les capacités d'organisation, de communication et de participation des travailleurs et travailleuses** grâce à des activités de formation axées sur les droits humains et syndicaux ;
- **de développer des propositions de promotion de l'action syndicale** dans le cadre de la pluralité, du dialogue social, de la démocratie et du respect des droits humains.

LIBEREN
AL
DIRIGENTE
SINDICAL
GABRIEL
BLANCO

DES ACTIONS MULTIPLES POUR SOUTENIR LE DROIT SYNDICAL ET SES MILITANTS

Afin d'atteindre ces objectifs, différentes activités ont été réalisées par l'ASI Venezuela en 2023, telles que des visites de suivi et d'évaluation sur les lieux de travail et au siège de syndicats, l'accompagnement des élections de plusieurs syndicats affiliés, l'organisation de forums dans six États du pays, ou encore la publication d'un manuel des élections syndicales autonomes.
À l'issue de cette année, l'ASI Venezuela comptait deux syndicats supplémentaires dans ses rangs : l'un, national, dans le secteur du pétrole et, l'autre, régional, regroupant des travailleurs municipaux. En outre, afin d'aider ses membres à contribuer au mieux aux débats sur le salaire minimum, l'ASI Venezuela a réalisé un panier de consommation mensuel minimal des travailleurs.

L'organisation a également organisé tout au long de l'année des manifestations et campagnes en faveur notamment des salaires, de la liberté syndicale, ou contre les violences de genre et le travail des enfants.
Grâce à ces mobilisations, un responsable syndical de l'ASI qui avait été condamné à 16 ans de prison a pu être libéré en décembre 2023. Par ailleurs, l'appui de l'Institut Belleville a aussi favorisé la participation de représentantes et représentants syndicaux de l'ASI au Forum de dialogue tripartite se tenant avec l'assistance de l'OIT.

UNE ANNÉE 2024 QUI S'ANNONCE TOUT AUSSI COMPLIQUÉE

Les activités de renforcement organisationnel menées par l'ASI Venezuela se poursuivent en 2024. Toutefois, les fortes tensions ayant éclaté dans le pays, en lien avec l'élection présidentielle de 2024, affectent fortement le fonctionnement de la centrale syndicale et de ses organisations affiliées, empêchant ainsi la tenue d'un certain nombre d'activités. La CFDT reste particulièrement à l'écoute des besoins de son partenaire dans cette période difficile.

SOUTENIR L'ACTION DES ORGANISATIONS SYNDICALES CTH ET CTSP EN HAÏTI

UN PAYS EN PROIE À L'INSTABILITÉ ET À L'INSÉCURITÉ

Haïti reste plongée dans une profonde crise multidimensionnelle, à la fois politique, sociale, économique ou encore sécuritaire. Des gangs armés contrôlent une grande partie de la capitale Port-au-Prince, et les populations sont en proie à de graves violences. Dans ce contexte où nombre de situations, ainsi que le moindre déplacement, peuvent être sources de danger, il est très difficile pour les acteurs syndicaux, tout comme pour d'autres acteurs du pays, de continuer à mener leurs activités. Le programme de coopération syndicale qui était prévu entre la Confédération des travailleurs haïtiens (CTH), la Confédération des travailleurs et travailleuses des secteurs public et privé (CTSP) et l'Institut Belleville pour l'année 2023 n'a donc pu être que partiellement réalisé.

UNE MOBILISATION SYNDICALE POUR ALERTER À L'INTERNATIONAL, TOUT EN SOUTENANT LES TRAVAILLEURS ET LES TRAVAILLEUSES AU NIVEAU NATIONAL

Toutefois, en dépit du contexte chaotique existant dans le pays, les deux organisations syndicales partenaires de la CFDT en Haïti se sont efforcées de poursuivre des actions auprès des travailleurs et travailleuses. Elles ont ainsi accompagné les représentants syndicaux d'un parc industriel du Nord-Est du pays, dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de la convention collective qui y avait été signée l'année précédente.

De façon plus globale, au vu de la grave crise que traverse actuellement le pays, les organisations syndicales haïtiennes, dont la CTH et la CTSP, ont organisé avec la Confédération syndicale internationale (CSI) et sa régionale Amériques (CSA) une conférence syndicale de solidarité avec le peuple haïtien, début 2023. Cette conférence, qui a eu lieu à la frontière haïtiano-dominicaine et à laquelle la CFDT a participé, avait pour objectif d'attirer l'attention sur la situation délétère du pays et les graves difficultés que rencontre la population, mais aussi de faire connaître la feuille de route préparée par les organisations syndicales dans ce contexte. Cela, dans l'optique d'obtenir des soutiens syndicaux dans leurs luttes, qui pourraient contribuer à les rendre plus visibles à l'échelle internationale.

Dans la prolongation de cette initiative, l'Institut Belleville a profité de la venue d'un représentant syndical de la CTSP en Europe, au premier semestre 2023, pour lui proposer de présenter à des acteurs français la situation haïtienne, ainsi que la vision syndicale sur celle-ci. Il a également pu, lors de cette visite, partager ce point de vue dans une vidéo qui a ensuite été diffusée sur les réseaux sociaux de la CFDT.

UNE SITUATION TOUJOURS PRÉOCCUPANTE POUR 2024 MAIS DES ACTEURS SYNDICAUX TOUJOURS MOBILISÉS

Dans la mesure où la situation continue malheureusement à être très préoccupante en Haïti, en 2024, l'Institut Belleville continuera à appuyer ses partenaires pour des activités d'accompagnement des travailleurs sur leurs lieux de travail (si cela est possible) et pour des actions pouvant contribuer à rendre plus visible la situation que traverse le pays, ainsi que les positions et luttes syndicales y afférent.

ORIGINE ET EMPLOI DES RESSOURCES

ORIGINE DES RESSOURCES

Les ressources de l'Institut Belleville proviennent pour l'essentiel du fonds de la Solidarité syndicale mondiale (SSM). Créé en 1965, ce fonds est alimenté par une part de la cotisation des adhérentes et adhérents de la CFDT. La Confédération se donne ainsi les moyens de mettre en place une politique de coopération en adéquation avec ses priorités internationales et européennes. L'Institut Belleville est une association loi 1901 dotée d'un conseil d'administration.

AUTRES FINANCEMENTS

En 2023, tout comme l'année précédente, l'Institut Belleville a reçu deux financements de l'Agence française de développement (AFD) : l'un pour le « Programme d'appui à la formation et à l'insertion professionnelle en Tunisie (Pafip) », et, l'autre, pour le projet « Soutenir l'action syndicale en matière économique et sociale pour favoriser le travail décent en Afrique de l'Ouest ». Il a également reçu le solde d'un financement du Comité français pour la solidarité internationale (CFSI) pour un projet intitulé « Favoriser le travail décent de personnes en situation de précarité », qui a été mis en œuvre dans le cadre d'un programme du CFSI au Sénégal et en France sur plusieurs années.

BUDGET

Pour l'année 2023, le total des charges de l'Institut Belleville s'élève à 585 651,13 €. Le montant total des ressources est, pour sa part, de 556 828,72 €. Le résultat budgétaire de l'exercice 2023 est donc déficitaire de 28 822,41 €. Ce déficit est financé par l'utilisation des fonds de réserve de l'association des exercices précédents.

ACTIVITÉS DE COOPÉRATION

Comme pour les années précédentes, une part importante des initiatives que l'Institut Belleville a soutenues, ou dans lesquelles il s'est impliqué au cours de l'année 2023, est développée en Afrique. Ce sont ainsi 331 806 euros, représentant 63 % des dépenses affectées aux projets, qui concernent en très grande partie[1] ce continent en 2023.

Vient ensuite la région Amériques, avec 81 366 euros, soit 15 % des dépenses affectées aux projets, puis l'Asie, avec 80 175 euros, soit 15 % également des dépenses affectées aux projet.

Les comptes de l'Institut Belleville sont validés par l'assemblée générale de l'association. Ils sont intégrés dans les comptes consolidés de la CFDT, certifiés par des commissaires aux comptes.

1. Le projet « Sawa Si Ya » sur le renforcement de la mobilisation d'acteurs sociaux du changement, qui est porté par la Fédération internationale pour les Droits humains et qui a été soutenu par l'Institut Belleville en 2023, concerne la région Afrique du Nord/Moyen Orient (Égypte, Liban, Maroc, Palestine, Tunisie).

ORIGINE DES RESSOURCES	TOTAL 2023
Fonds Solidarité syndicale mondiale CFDT	**420 000,00 €**
Autres produits	**136 828,72 €**
AFD	70 270,47 €
CFSI	30 000,00 €
FONDS DÉDIÉS À L'UKRAINE	28 730,14 €
DIVERS REMBOURSEMENTS	7 828,11 €
TOTAL DES PRODUITS	**556 828,72 €**

PROJETS	
AFRIQUE DU NORD / MOYEN-ORIENT	
Projet d'appui à la formation et à l'insertion professionnelle en Tunisie	35 552,44 €
Soutenir la mobilisation d'acteurs sociaux du changement dans la région Afrique du Nord / Moyen-Orient	9 938,02 €
Coopération avec l'UGTT (Tunisie)	2 016,20 €
AFRIQUE SUBSAHARIENNE	
Soutenir l'action syndicale en matière économique et sociale pour favoriser le travail décent en Afrique de l'Ouest	171 984,98 €
Agir pour une protection sociale des travailleurs et des travailleuses de l'économie informelle en Côte d'Ivoire	12 720,16 €
Autonomisation socio-professionnelle de femmes transformatrices de produits agro-alimentaires évoluant dans l'économie informelle au Burkina Faso	17 959,84 €
Soutenir la recherche intersyndicale pour un travail décent au Mali	2 418,86 €
Organisation de travailleurs et travailleuses de l'économie informelle	1 435,57 €
Formation de points focaux en matière d'économie informelle	604,86 €
Soutien à deux coopératives de femmes transformatrices de produits halieutiques à Yenne et Mbao (Sénégal)	52 697,42 €
Renforcement de capacités de travailleurs et travailleuses affiliés au Syndicat national des maraîchers du Bénin	24 477,71 €
AMÉRIQUES	
Renforcement de l'action organisationnelle et revendicative de la confédération ASI Vénézuela et de ses organisations affiliées	19 697,59 €
Soutenir l'action des organisations syndicales CTH et CTSP en Haïti	44 397,91 €
Transfert de connaissances en santé sécurité au travail en Colombie	17 270,12 €
ASIE	
Favoriser la syndicalisation et l'amélioration des conditions de travail d'ouvriers et d'ouvrières au Cambodge grâce à la formation syndicale	51 405,76 €
Organiser des travailleurs et des travailleuses pour défendre leurs droits en Inde	26 984,28 €
Formation de militants de Free Viet Labour	1 785,11 €
EUROPE ET MULTI-RÉGIONS	
Action syndicale sur le devoir de vigilance	4 654,04 €
Convoi Ukraine	29 067,47 €
TOTAL CHARGES DES PROJETS AVEC TEMPS DE TRAVAIL	**527 068,31 €**
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	**58 582,82 €**
TOTAL DES CHARGES	**585 651,13 €**
RÉSULTAT	**-28 822,41 €**

STRUCTURE

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Béatrice LESTIC
Présidente de l'Institut Belleville,
Secrétaire nationale en charge
de la politique internationale de la CFDT

Joël BONENFANT
Trésorier de l'Institut Belleville,
Secrétaire confédéral,
Responsable du service financier de la CFDT

Hélène DEBORDE
Secrétaire de l'Institut Belleville,
Secrétaire confédérale chargée de l'Europe

Maher TEKAYA
Secrétaire confédéral,
Responsable du service International
Europe de la CFDT

Didier SZLIWKA
Secrétaire confédéral chargé de l'Afrique
et du Moyen-Orient

L'ÉQUIPE

Élodie AÏSSI
Déléguée générale, chargée de coopération

Mathilde PANHALEUX-GUILLEMOT
Chargée de coopération

Mickaël GOULETTE
Assistant administratif

LES PERSONNES-RESSOURCES

Ces personnes-ressources, le plus souvent des militants et des militantes du réseau CFDT, apportent bénévolement leurs compétences et leurs savoir-faire spécifiques.

Rédaction : Élodie Aïssi, Mathilde Panhaleux, Dorine Lefebvre
Design graphique : Jean-Pierre Cao Vàn Phu
Maquette : Kelly Araùjo Almeida
Impression : Maqprint (87), sur papier issu de matériaux 100 % recyclés (www.fsc.org).
Crédits Photos : © Tous droits réservés.
CFDT Service Information-Communication. Novembre 2024

INSTITUT BELLEVILLE

4 boulevard de la Villette
75955 Paris cedex 19
Tél. : + 33 (0)1 42 03 81 37
Mail : institutbelleville@cfdt.fr